

## OFFRE D'EMPLOI

### TECHNICIEN CENTRES AQUATIQUES (H/F)

La Communauté de Communes Sud Vendée littoral (CCSVL) compte 43 communes et 56 371 habitants.

Première Communauté de Communes de Vendée par son nombre d'habitants, elle occupe une place stratégique entre les agglomérations de Niort, La Rochelle, La Roche-sur-Yon et Nantes. Située dans un secteur privilégié du Sud Vendée, aux portes de l'océan, elle offre un cadre de vie riche et diversifié au sein du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin.

La Communauté de Communes, forte de ses 270 agents, exerce de nombreuses compétences au service de ses habitants et des entreprises du territoire :

- Le développement économique et touristique
- L'aménagement du territoire, l'habitat
- La collecte traitement et valorisation des déchets ménagers
- La famille, l'enfance et la jeunesse
- La culture...

Dans cet environnement professionnel varié, la Communauté de Communes recrute **un technicien(ne) pour les centres aquatiques.**

## OFFRE

Date souhaitée du recrutement : **Dès que possible**

Date limite de candidature : **27/11/2023**

Type de recrutement : **Emploi Permanent Fonctionnaire ou Contractuel de droit public**

Grades ou Cadres d'emploi : **Adjoint technique**

**Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe**

**Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe**

## MISSIONS

La Communauté de Communes Sud Vendée Littoral recrute un technicien pour son service Equipements Sportifs. Vous interviendrez sur les 2 centres aquatiques communautaire Aunsicéane situé à La Tranche Sur Mer, et Port'Océane situé à Luçon ainsi que dans les trois salles de sports intercommunales.

Dans un souci de qualité et de continuité du service public, l'agent est en charge de l'entretien et de la maintenance des locaux et du matériel au sein du service.

Fonctions concernant l'entretien :

- Entretien des bassins, les plages, les espaces techniques
- Réaliser l'entretien technique lors des vidanges et préparation du matériel
- Manipuler et gérer les produits de traitements de l'eau
- Utiliser du matériel d'entretien (auto-laveuse, mono-brosse, aspirateur de bassin)

Fonction de maintenance de bâtiment :

- Contrôler le traitement de l'eau (analyse, filtration, petits travaux techniques)
- Réaliser la maintenance de l'établissement
- Gérer les petites réparations dans les équipements sportifs



Spécificités du poste :

- Travail le week-end (1 sur 2 ou 3 suivant les plannings)
- Astreinte sur les 2 centres aquatiques (véhicule de service)

Profil recherché :

Savoirs :

- Compétences en électricité et plomberie
- Formation Métiers de la piscine
- Connaître les règles de sécurité et de bonnes pratiques en matière de prévention des risques professionnels
- Maîtriser la réglementation des équipements et des matériels et maîtriser les techniques d'entretien et de maintenance

Savoirs être :

- Avoir le sens du service public ;
- Faire preuve d'initiative et de rigueur ;
- Avoir un bon sens relationnel et d'esprit d'équipe.

## CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : **LA TRANCHE SUR MER et LUCON**

Service d'affectation : **Pôle équipements sportifs**

Temps de travail : **temps complet : 35H annualisé**

**Horaires avec amplitudes variables en fonction des obligations professionnelles (astreintes, travail le week-end), déplacements possibles**

## AVANTAGE(S) LIE(S) AU POSTE

Rémunération statutaire + régime indemnitaire (RIFSEEP : IFSE + CIA) + tickets restaurant + CNAS/FDAS + participation prévoyance

## CANDIDATURES

Les candidatures (CV et Lettre de Motivation) sont à adresser à :

**Madame La Présidente**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD VENDEE LITTORAL**  
**107 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny**  
**85400 LUCON**

Informations complémentaires : Merci de transmettre **votre lettre de motivation et votre CV** à l'adresse suivante : [recrutement@sudvendeelittoral.fr](mailto:recrutement@sudvendeelittoral.fr)

## INFORMATION

*Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.*

